



Groupe de travail permutations 2017

Une réunion bilan des opérations de changement de département a eu lieu le 23 mars à la DGRH avec les organisations syndicales élues à la CAPN (SNUipp-FSU, SE-UNSA et FO) et le SGEN (au prétexte de la représentativité de ce syndicat dans les départements). Nous avons rappelé que, pour nous, ce groupe de travail est une émanation de la CAPN.

Celle-ci a reconnu que les résultats des permutations 2017 n'ont pas progressé par rapport à l'an dernier, et que la situation reste très difficile dans certains départements.

A la demande du SNUipp-FSU, la tenue **d'un groupe de travail supplémentaire**, piloté nationalement comme il en existe un depuis 2013, aura lieu pour améliorer ces résultats et traiter les situations les plus difficiles avant la phase d'ineat/exeat des départements. Ce groupe de travail devrait se tenir d'ici fin avril 2017.

Pour rappel, les critères retenus les années précédentes :

- ✓ les enseignant-es en situation de handicap ayant bénéficié de la bonification de 800 points (8 candidats - sur 317 demandes au départ - n'ont pas obtenu satisfaction cette année) ;
- ✓ les enseignant-es séparé-es de leur conjoint-e exerçant dans des départements non limitrophes, d'académies différentes et ayant un ou des enfants à charge.

Le nombre de situations traitées était de 208 en 2013, 50 en 2014, 158 en 2015 et 70 en 2016. Pour cette année, le volume n'est pas encore finalisé, mais la DGRH annonce déjà que le nombre de situations traitées sera sensiblement inférieur à celui de l'année dernière et qu'elle nous fera part des critères pris en compte a posteriori.

A la demande du SNUipp-FSU, la DGRH regardera s'il y a possibilité de prendre en compte des rapprochements de conjoint-e sans enfant. Elle s'est aussi engagée à faire, comme l'an passé, tous les collègues ayant bénéficié de la bonification des 800 points. Nous vous informerons des suites et des critères qui seront arrêtés.

Autres points évoqués

Nous avons également abordé au cours de la réunion :

- Un **bilan sur la nouvelle modalité introduite au niveau de la résidence privée**, en ce qui concerne les rapprochements de conjoints. Après avoir reconnu en partie les difficultés liées à un manque de concertation et d'anticipation de cette mesure, la DGRH s'est engagée à consulter les représentant-es des personnels sur cette question lors de la prochaine note de service, d'autant plus qu'elle envisage de remettre à plat les modalités de rapprochement de conjoint. Le logiciel actuel des permutations ne permet pas de faire de distinction entre les deux motifs de rapprochements de conjoints, il n'est donc pas possible d'avoir un bilan (ni sur le nombre de demandes, ni le nombre des permutations réalisées).

- La nécessité de disposer d'un **bilan complet des changements de départements**, incluant les résultats des phases d'ineat / exeat, pour réfléchir suffisamment en amont sur les adaptations de la note de service et sur les calibrages frileux définis par les DASEN. Encore une fois, la DGRH déclare ne pas avoir les éléments nécessaires pour faire ce bilan avec la phase ineat/exeat mais regardera ce qu'elle peut faire.
- **L'attractivité des départements** et les conséquences de la limitation des possibilités de permutations : l'impossibilité de sortir d'un département impacte négativement le nombre de candidats, et donc de reçus au concours, ce qui impacte encore plus les permutations mais aussi d'autres droits des fonctionnaires (refus de temps partiel, de détachements, de disponibilités) ;
- **La situation des collègues de Mayotte** qui souhaitent y retourner mais n'y parviennent pas. La DGRH nous demande de faire remonter les situations dont nous aurions connaissance.
- **La situation des collègues demandant une permutation hors bonification** rapprochement de conjoints/handicap/éducation prioritaire. Nous avons demandé qu'un état des lieux nous soit communiqué et qu'une réflexion soit engagée sur l'évolution du barème notamment les points de renouvellement du 1^{er} voeu. La DGHR accepte de nous envoyer un bilan. Les conséquences des évolutions de barème sont quant à elles difficiles à évaluer car le logiciel des permutations ne permet pas de faire des simulations.
- Des **problèmes de transmission informatique** entre la DGRH et les départements. Début février les départements devaient transmettre les dossiers informatisés des participant-es aux permutations à la DGRH. Cette dernière envoie un accusé de réception avec le nombre et le nom des participant-es à chaque département qui doit confirmer... Cela n'est pas toujours fait. Il est aussi apparu que les résultats étaient visibles dans l-profil dès le vendredi soir dans certains départements. La DGRH nous a expliqué la procédure : elle envoie les fichiers des résultats le vendredi soir (ne peut pas être fait en journée) et les départements doivent les mettre en ligne seulement le lundi matin. Si les résultats étaient visibles dès le vendredi c'est que le département les a mis en ligne trop tôt. La DGRH réfléchit au changement du jour des résultats.